

**INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION - MERCREDI 29 NOVEMBRE
2023**

SALLE/ADRESSE :	IRA - Quai des Martyrs de la Libération, 20200 Bastia
PARTICIPANTS :	80 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	17h45 à 18h10

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme	Dominique DE LAUZIERES	CPDP
M.	Sébastien FOURMY	CPDP
M.	Anthony HOTTIER	CPDP

Intervenants :

Mme	Sylvie GASNIER	IRA
Arnaud		Stagiaire IRA
Eloïse		Stagiaire IRA
Ariane		Stagiaire IRA
Mme	Madeleine CANCEMI	Directrice déléguée du parc marin du Cap Corse
M.	Bernard LORENZI	CNDP
Mme	Marion BRICHET	DIRM
M.	François VIREVIALLE	DIRM
M.	Charles-François BOUDOURESQUE	Conseil scientifique de la réserve de Scandola
M.	Bruno RODRIGUES	DIRM

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Sylvie GASNIER, Directrice des études et des stages – IRA

Bonsoir, tout le monde. Je vais parler au nom du directeur qui est désolé, qui est absent aujourd'hui, qui ne peut pas vous accueillir, mais il m'a bien sûr demandé de faire l'accueil. Nous accueillons ce soir, la Commission nationale du débat public, qui a choisi de venir à Ouistreham pour vous parler d'un débat public qui se met en place à partir de cette semaine, si j'ai bien compris, autour des façades maritimes. Nous accueillons ce soir un certain nombre de personnes, y compris des scientifiques. Ce soir, nous allons surtout vous parler de la planification et la protection au niveau de la mer Méditerranée. Je vais les laisser se présenter, parce que nous avons un certain nombre de personnes présentes ce soir avec nous. Pour nous, à l'IRA, c'est un plaisir de vous accueillir et surtout dans cette dynamique de lancement de débat public qui est, bien sûr, au cœur des préoccupations de l'ensemble de la fonction publique. Comme nos élèves sont les futurs cadres intermédiaires de la fonction publique, ils vont intervenir dans un certain nombre de ministères, et qui auront certainement aussi ce type de débat public à connaître et à suivre. Nos élèves sortent de trois jours d'épreuves. Ils sont soulagés, parce qu'ils ont passé leurs premières épreuves, mais je crois qu'ils ont aussi envie de se divertir et de lâcher prise, un petit peu. Nous leur demandons un dernier effort et je pense que cela est très intéressant pour eux aussi de participer à ce débat. Merci.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup de nous accueillir chez vous. Nous sommes très contents de pouvoir vous présenter ce soir le débat public qui vient de commencer sur la mer et qui s'appelle « La mer en débat », qui a commencé le 20 novembre.

Avant que nous nous présentions, je vais d'abord remercier quelques personnes qui sont venues, dont Monsieur BOUDOURESQUE qui est professeur émérite d'océanographie et président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola, Madame CANCEMI qui est directrice déléguée du parc marin du Cap Corse, Madame BRICHET qui est la représentante des ministères de la façade Méditerranée, Madame DEDEKEN qui est chargée de mission à la Direction de la mer et du littoral de Corse, ainsi que Monsieur RETALI qui est aussi à la DMLC. Ces personnes vous pouvoir nous répondre si vous avez des questions spécifiques pour eux.

En attendant, je vais vous parler de notre commission et de la façon dont ce débat se présente. La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante qui est chargée d'organiser des concertations pour tout projet d'aménagement du territoire qui touche à l'environnement et qui fait respecter le droit de tout citoyen à s'informer et à participer à la décision concernant ces aménagements. De la commission, nous sommes quelques-uns, dont Anthony HOTTIER, membre de la Commission particulière du débat public, Sébastien FOURMY, Mathilde SALLES et Magalie MARTIN avec qui nous travaillons sur ce débat.

Le débat a été décidé par la CNDP suite à la saisine par trois ministères :

- Le Secrétariat à la mer.
- Le ministère de la transition écologique
- Le ministère de l'Énergie et de la transition énergétique.

Nous travaillons avec eux pour réviser – et c'est donc la première révision – les documents stratégiques de façade qui sont la feuille de route et qui nous permet de programmer les activités en mer, dont le premier objectif est le bon état écologique et le deuxième, même s'il n'y a pas de hiérarchie, est d'organiser ces activités de la mer. Or, cette année, pour la première fois, ce débat va également planifier l'installation des parcs éoliens en mer. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant, nous faisons un débat public à chaque fois qu'il y avait un projet de parc. Nous en avons fait un en Méditerranée il y a deux ans, le débat EOS.

À partir de maintenant, le fait que nous associons la planification de l'éolien en mer à la révision des documents stratégiques de façade fait que nous n'allons plus débattre ou concerter à chaque fois qu'il y aura un parc. L'État va décider, à la suite de ce débat, sur quelle zone privilégiée il va installer les éoliennes en mer qu'ils programment à hauteur de 40 gigawatts en 2050. C'est un débat qui est un peu unique puisque c'est un débat qui est sur la planification. Ce n'est pas un débat sur un projet.

C'est un petit peu plus compliqué d'organiser un débat sur la planification que sur un projet concret, parce que nous demandons aux participants de ce débat de réagir par rapport à l'actuelle organisation de la mer et de faire des propositions. Nous demandons au public de faire des propositions et tous les publics,

débat public organisé par

c'est-à-dire aussi bien vous que des élèves de classes, que des étudiants d'université, que des institutions et que des collectivités. Tout le monde peut participer au débat. C'est ce fameux droit que défend la CNDP. Ce débat va se dérouler sur 5 mois, jusqu'au 30 avril 2024, et il va se dérouler sur les quatre façades en même temps, soit la mer du Nord, l'Atlantique, le Sud, Atlantique et la Méditerranée. Les quatre façades font un débat en même temps. Il y a donc quatre déclinaisons du débat sur chaque façade. De plus, un rendez-vous transversal qui se passera dans la seconde partie de ce débat, c'est-à-dire plutôt vers mars-avril.

En attendant, nous organisons un certain nombre d'escales et pour ce qui nous concerne, la façade méditerranéenne et Corse, nous sommes sur six escales et c'est la première ici aujourd'hui.

Sébastien, peut-être que tu peux dire un mot sur l'organisation, plus précisément.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Juste une précision sur les événements qu'il peut y avoir sur une escale comme pour celle de Bastia.

Le débat public, c'est par exemple :

- Une sortie ce matin avec le parc marin dans le golfe de Saint-Florent, avec des élèves de troisième du collège.
- Une réunion ici en ce moment.
- Demain à l'Université de Corse avec des étudiants de M2 qui organisent eux-mêmes, en lien avec nous, un débat public.
- Le jour suivant, un débat mobile sur un marché couvert à l'Île Rousse.
- Une visite avec le centre d'action sociale de Bastia de Stella Mare, au sud de Bastia.
- Le lendemain, une projection cinéma et suivie d'un débat ici avec la projection du documentaire « Au nom de la mer » dans la matinée.
- Dans l'après-midi, des ateliers débats qui sont faits et qui sont réalisés sur quatre sujets qui ont été identifiés.

Nous n'essayons pas de débattre à chaque fois de manière complètement similaire d'une escale à l'autre. Le but, avec les rencontres que nous avons eues ici sur le territoire, en croisant cela avec les thèmes du débat public, est de se dire « De quoi est-il utile de débattre ici à Bastia ? » C'est l'un des temps forts. Le point final de cette escale sera samedi à l'hôtel de la Collectivité de Corse à partir de 14 heures avec des expositions et des ateliers débats sur quatre thématiques.

Vous avez toutes les informations sur notre site ou aussi à l'entrée. Nous vous distribuerons tout à l'heure quelques documents. C'est pour vous donner à voir qu'un débat public, ce n'est pas uniquement recevoir des publics dans des salles fermées, ce que l'on fait et ce qu'il faut faire parce que c'est là aussi où nous pouvons avoir des échanges extrêmement importants, mais c'est aussi aller vers et aller à la rencontre. C'est diversifier à la fois les manières de rencontrer le public pour diversifier les arguments que nous recevrons. Le but d'un débat public, ce n'est pas de dire si un projet est bien ou non. Ce n'est pas à la CNDP de dire ça. Elle n'est ni pour un projet ni contre un projet. Elle est pour le débat public. Elle doit faire état de l'ensemble des arguments qui ont été entendus. Vous le verrez si vous ne connaissez pas la CNDP.

Je rappelle juste qu'à l'issue d'un débat public, la CNDP a deux mois pour rédiger un rapport qui fait état de tous les arguments entendus. À la suite de ce rapport, la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence ici, les ministères et le Secrétariat d'État qui ont été à l'origine de la saisine, ont ensuite trois mois pour répondre aux différents points qui ont été soulevés par le public et relevés par la Commission nationale du débat public et, qui ensuite, alimente leur décision. Un débat public, c'est un temps de démocratie participative en amont des projets et qui permet de nourrir la décision.

Voilà pourquoi nous sommes ici avec vous aujourd'hui et voilà pourquoi nous serons aussi, toute cette semaine, avec diverses activités à Bastia.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Je voudrais revenir sur les arguments. Ce qui est important, c'est le recueil de ces arguments. D'abord, ces arguments qui sont apportés par le public ont tous le même poids et nous n'allons pas privilégier un argument parce qu'il a été porté par 50 personnes. Les gens qui vont faire des pétitions avec 50 millions de signatures n'auront pas plus de poids s'ils portent le même argument. Ce qui nous intéresse, ce sont

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

justement les propositions du public, les arguments qu'ils vont défendre pour appuyer telle ou telle proposition. C'est ça qui nous intéresse.

Dans ce compte-rendu, nous allons effectivement rapporter toutes ces paroles que nous allons recueillir, de toutes les diverses façons que Sébastien vient de vous décrire. C'est ce compte-rendu qui va être à la base de la décision de l'État en l'occurrence, puisque c'est l'État qui nous a saisis. C'est à partir de ce compte-rendu que l'État va décrire son DSF. Il a une obligation non pas de tenir compte de toutes les propositions, mais en tout cas, de répondre à tous les arguments et de dire pourquoi il ne va pas retenir telle ou telle proposition. Je pense que c'est un point important à préciser. Je pense que vous avez quand même des questions, soit sur la CNDP, soit sur la démarche, soit sur le débat. Ensuite, vous avez plein de personnes qui sont disposées à vous répondre sur des questions qui ne touchent pas le débat directement.

Avez-vous des questions à ce stade auxquelles nous pouvons répondre ?

Mme Madeleine CANCEMI, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse

Le débat s'intitule « Environnement éolien en mer, activités maritimes et littorales ». Pour la Corse, l'éolien va-t-il être pris en compte, sachant que pour l'instant, il n'y a pas de projet enregistré ?

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

L'éolien peut être pris en compte si la question surgit. Le public peut choisir absolument toutes les thématiques qu'il veut soulever. Dès lors qu'il y a une connexion avec la révision des DSF, il peut soulever tous les sujets, que ce soit la plaisance, la posidonie, les aires maritimes protégées, le trait de côte ou tous les sujets qui ont un rapport avec ce DSF. Ces sujets peuvent être débattus. C'est vraiment le public qui décide de quoi il va parler. Nous pouvons supposer que l'éolien va être moins un sujet ici qu'il pourrait l'être au large de Marseille ou de Leucate où il y a déjà des projets, mais en l'occurrence, il peut être soulevé. Y a-t-il d'autres questions avant que je passe la parole à nos amis de la DIRM ?

Un intervenant [00:14:29]

J'ai une question sur l'organisation du débat. Comment faites-vous, et notamment pour cette escale à Bastia, pour réunir l'ensemble des acteurs économiques qui touchent le milieu marin ? Je pense aux pêcheurs, aux bateliers et autres. Je ne sais pas s'ils sont présents ici ou s'ils seront présents pendant l'escale. Comment faites-vous pour réunir les premiers acteurs du monde marin ?

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

En effet, j'ai très rapidement évoqué tout à l'heure la manière dont on arrive aux questions qui sont celles dont on débat sur Bastia. Cela s'est fait effectivement en rencontrant beaucoup de personnes. Anthony HOTTIER qui est membre de la commission le sait bien. C'est aussi parce que l'on rencontre pas mal de personnes. Par exemple, nous avons rencontré et échangé avec le président du Comité régional des pêches. Nous avons échangé aussi avec beaucoup d'associations et d'acteurs locaux. Nous avons été à la Communauté d'agglomération de Bastia. Il y a des acteurs économiques, des acteurs associatifs, ou encore des acteurs de la Chambre de commerce et d'industrie. Nous avons rencontré un certain nombre de personnes et nous essayons de le faire le plus largement possible. Aujourd'hui, non. C'est un débat est organisé au sein de l'Institut régional d'administration pour les stagiaires de l'IRA, mais il y a d'autres occasions, dont celle du samedi où là, nous avons invité beaucoup plus largement, et c'est là – comme vous le suggérez un petit peu – qu'un débat public aussi y prend. Il est intéressant que l'on croise les regards et c'est pour cette raison que j'ai aussi parlé de ces dates. Cela nous intéresse d'avoir des regards de stagiaires de l'IRA aussi samedi pour le croiser avec celui d'autres personnes type des pêcheurs, type des plongeurs, d'autres qui sont de simples amoureux de la mer, d'autres qui se posent des questions, d'autres qui sont étudiants et autres.

M. Anthony HOTTIER, Commission particulière du débat public

Pour compléter la réponse de Sébastien, nous ne pouvons pas aborder tous les thèmes de la mer parce que c'est tellement vaste et complet. Nous avons choisi une série de thèmes sur Bastia, mais lorsque nous allons faire le même débat public à Ajaccio au mois de février, les thèmes seront complètement différents et complémentaires. Par exemple, il y aura un débat sur la relation des pêcheurs professionnels et des plaisanciers (bruit parasite / 00 :17 :00). Il y aura un débat sur la pollution maritime. Nous aborderons donc des sujets complémentaires et différents, mais c'est un sujet tellement vaste qu'il est compliqué de tout faire. En tout cas, nous avons essayé de contacter, aussi bien à Bastia qu'à Ajaccio, à peu près toutes les personnes qui peuvent être concernées par ce débat.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Nous allons maintenant laisser la parole au ministère de la façade Méditerranée.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Bernard LORENZI, délégué régional CNDP

Bonjour. Je suis le délégué régional pour la CNDP. Je suis désolé d'être arrivé en retard, mais j'étais un peu bloqué sur la route. Pour information, je dois faire une intervention auprès des élèves de l'IRA et des enseignants pour expliquer la totalité et la continuité de la participation publique, soit en amont ou en aval avec l'enquête publique. Il ne nous reste plus qu'une date à mettre en place. Nous sommes d'accord avec votre direction pour que je fasse cette intervention. À ce moment-là, je pourrai vous donner plus de détails sur tous les éléments qui concernent les modalités et la façon de fonctionner du début jusqu'à la fin du procédé. C'est une information que je souhaitais vous donner.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Mme Marion BRICHET, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer par une présentation via un clip vidéo que nous allons vous proposer de regarder pendant 5 minutes. Après, nous aurons quelques diaporamas à vous présenter pour vous contextualiser le débat public en Méditerranée.

Diffusion d'un film

Mme Marion BRICHET, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Cette vidéo vous a permis d'avoir une idée générale de ce que l'on attend de ce débat public et sur quelles thématiques, il est. Nous avons quelques diapos à vous présenter. Nous allons essayer de contextualiser les enjeux sur notre façade Méditerranée. Ce que nous voulions vous présenter à travers ces quelques diapos, c'est que finalement, le débat public a pour objectif de renforcer la protection du milieu marin pour atteindre le bon état écologique, c'est-à-dire avoir une bonne santé des écosystèmes marins. Pour cela, nous avons quand même des informations qui ont été construites par les différents scientifiques sur l'ensemble de la façade Méditerranée, mais aussi à une échelle nationale, et dont nous avons des idées de l'atteinte de ce bon état de santé du milieu marin à travers différentes thématiques.

Ces thématiques peuvent être :

- Les oiseaux.
- Les mammifères marins.
- Les poissons.
- Les thématiques liées aux pressions comme les déchets, les contaminants chimiques ou encore le bruit.

Nous vous avons mis ici quelques exemples qui illustrent ce bon état, notamment sur les poissons et les céphalopodes. Vous pouvez voir rapidement qu'il y a un peu plus de rouge que de vert. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui, nous avons été en capacité d'évaluer la bonne santé des poissons et nous voyons que nous sommes plutôt dans une atteinte qui est mauvaise, de l'état de santé de ces espèces-là. Vous pouvez voir qu'il y a quand même une partie un peu verte qui correspond à des poissons qui sont aujourd'hui en bonne santé. Il s'agit de la sardine et du thon rouge. Pour les autres, nous savons que ce sont des espèces qui sont surtout surexploitées et dans un mauvais état de santé.

Si vous regardez l'infographie qui est plutôt en bas de la diapositive qui concerne les déchets, nous avons déjà quelques informations qui ne sont pas très surprenantes, mais nous savons aujourd'hui que la majorité des déchets que l'on retrouve au fond de la mer, mais aussi sur nos littoraux et sur nos plages, sont des déchets d'origine plastique. Certes, beaucoup de plastiques à usage unique que l'on retrouve au fond sont des plastiques à usage unique aussi, que l'on retrouve sur nos plages. Le reste des déchets sont malheureusement bien connus et sont les verres, les canettes, mais aussi les plastiques qui ne sont pas à usage unique. Cela donne finalement une idée de l'état de santé de notre mer Méditerranée. Aujourd'hui, nous avons quand même un état de santé qui est un peu préoccupant et nous avons aussi encore d'acquérir beaucoup de connaissances pour évaluer ces différentes thématiques, ces différentes composantes de la directive du cadre stratégique pour le milieu marin.

L'autre enjeu de ce débat public est de vous soumettre, comme proposition, la notion de zone de protection forte. Aujourd'hui, l'enjeu de ce débat, c'est que vous nous aidiez à définir des zones où il y aurait intérêt à labelliser des zones de protection forte ou à créer de nouvelles aires marines protégées que nous pourrions labelliser en zone de protection forte. Une zone de protection forte, c'est une zone où les activités maritimes n'ont pas de pression sur la biodiversité marine, pour le dire simplement. Nous pourrions y revenir ensuite si vous avez des questions.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

La préfecture maritime, qui pilote cette politique à l'échelle de la façade, propose une carte d'entrée de débat où elle propose de prioriser certains sites où des enjeux écologiques sont avérés. C'est ce que vous voyez sur cette carte en bleu, en rose et en jaune. Ce qui n'empêche évidemment pas de proposer des créations d'aires marines protégées en dehors de ces zones, mais c'est une carte que nous proposons en entrée de débat.

L'autre enjeu de ce débat public est que le public nous aide à nous éclairer en termes d'orientations que nous souhaiterions avoir sur une meilleure conciliation des activités maritimes et des usages maritimes. Aujourd'hui, sur notre façade Méditerranée, nous avons quand même beaucoup d'activités maritimes, celles qui sont historiques, comme le transport maritime ou la pêche, mais également des activités qui sont émergentes, comme par exemple l'éolien en mer – et nous y reviendrons – mais aussi quelques activités de plaisance et de loisirs. La mer Méditerranée est une zone où le trafic maritime est très intense. 25 % du trafic maritime mondial sont dans nos eaux de la mer Méditerranée. Il y a donc vraiment un enjeu concernant le développement durable du trafic maritime.

L'autre enjeu en termes d'activité économique historique, c'est la pêche qui est présente sur notre façade Méditerranée. Nous ne pouvons pas dire que cette activité se porte bien parce que la ressource halieutique est aujourd'hui en déclin. Comme vous avez pu voir, la santé des poissons n'est pas très bonne parce que beaucoup d'entre eux sont surexploités. Cette activité mérite que nous la regardions de plus près pour l'aider à se développer, mais d'une manière durable et en tout cas, de changer ces habitudes.

Une autre activité que nous avons sur la façade est la plaisance. Nous sommes la façade de France où il y a le plus de plaisance et des activités touristiques très importantes. Je pense notamment à la plaisance des navires de moins de 24 mètres. Nous avons aussi une spécificité en Méditerranée qui est la présence de la grande plaisance. Ce sont les bateaux de plus de 24 mètres que l'on appelle aussi le yachting. Comme vous le savez, nous les retrouvons très souvent au mouillage ou dans les ports, surtout pendant la période estivale sur nos côtes, notamment en PACA, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en Corse. Dernières activités, ce sont peut-être aussi celles subaquatiques qui sont très présentes sur notre façade, avec des activités de plongée sur l'ensemble des départements. Je vais laisser la parole à François VIREVIALLE pour vous exposer le point sur la planification de l'éolien en mer.

M. François VIREVIALLE, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Concernant l'éolien en mer, l'objectif est aussi de donner la parole à tous les publics pour aider l'État et les réseaux de transport d'électricité, pour identifier des zones propices à l'échelle de l'ensemble des façades et en Méditerranée également, afin de nous aider à travailler sur les zones d'installation des éoliennes et de raccordement qui seront intégrées à la stratégie française pour l'énergie et le climat.

Vous avez pu voir dans Motion Design, à 2 minutes 50, que nous avons pour objectif de développer jusqu'à 45 gigawatts minimum d'éolien en mer afin de répondre aux besoins énergétiques de la métropole et que, d'ici 2033, nous voulons atteindre 18 gigawatts d'énergie installée d'ici 2035. Aujourd'hui, l'État a souhaité identifier comment l'ensemble de ce potentiel de 45 gigawatts pourraient être répartis aussi bien en 2033 qu'en 2050 à l'échelle des différentes façades, avec ces fourchettes que vous pouvez voir dans le tableau qui est juste derrière moi, et qui donne une déclinaison par façade avec des objectifs plus ou moins forts. Considérant que l'ensemble des plus petits objectifs de chaque façade, à chaque période temporelle, correspond au minimum à atteindre.

Considérant qu'aujourd'hui, en Méditerranée – ce qui pourra sans doute répondre à votre question – toutes les caractéristiques techniques, réglementaires et aussi de défense qui permettraient d'installer de l'éolien, impliquent que les zones propices pour le développement de l'éolien en Méditerranée sont toutes situées dans le golfe du Lion. C'est la carte que vous pouvez voir à votre gauche. Les caractéristiques des projets éoliens ne sont pas connues. Nous savons seulement que nous sommes sur de l'éolien qui va être flottant puisque les fonds sont importants, mais nous ne pouvons pas vous dire quelle sera exactement la hauteur des éoliennes ni la typologie même de ces éoliennes. Pour le moment, cela dépendra réellement du développement de chaque projet. Je vais vous laisser la parole pour la fin. Merci beaucoup.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Y a-t-il des questions que vous voulez poser au ministère maintenant ou souhaitez-vous que l'on passe directement à la présentation du parc marin ? Des questions sur la présentation qui vient d'être faite ?

Une intervenante [00:33:00]

Le film a été très pédagogique. Il y a plusieurs cartes. Quand vous allez le passer demain ou samedi, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas normal que sur des cartes actuelles – ou alors, la Corse

est déjà devenue indépendante et je n'étais pas au courant – la Corse disparaît. Je voulais vous le dire sur un ton humoristique.

Mme Madeleine CANCEMI, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse

Bonsoir à tous. On nous a demandé de venir vous présenter le parc naturel marin du Cap Corse et Agriate qui est derrière moi. C'est une très grande aire marine protégée, la plus grande de métropole. Elle fait 6 830 kilomètres carrés. Elle englobe tout le Cap Corse, part du port de Toga et arrive jusqu'à Belgodère, que vous voyez ici. Elle a la particularité de s'étendre très au large, dans la zone économique exclusive. Vous savez sûrement ce qu'est la zone économique exclusive. Ce parc englobe 27 communes. La particularité, comme tous les sites en Méditerranée, est que sa population triple, voire quadruple en saison estivale. Le Cap Corse ne s'arrête pas à Ersa, le dernier village du Cap Corse, mais il va vers la mer, encore vers le large.

La particularité du parc, c'est qu'à l'est, vous avez un plateau continental qui est beaucoup moins profond que les fonds que l'on peut rencontrer à l'ouest, où l'on voit des monts sous-marins à 1 200 mètres de profondeur, que nous avons déjà été étudiés avec des espèces dans le noir complet qui sont très belles à observer. Il y a aussi des canyons qui permettent justement le renouvellement des eaux de surface. Souvent, vous savez qu'en écologie marine, les nutriments sont au fond et avec des mouvements scénographiques, les nutriments remontent en surface, ce qui donne, par la suite, ce que l'on appelle le front liguro-provençal que vous voyez entre la Corse et le continent. C'est une zone centrale qui est verte à l'écran. C'est en fait le début de la chaîne alimentaire et cette zone qui est très riche influence énormément les eaux du parc. Ici, ce sont donc toutes des espèces qui ont été prises dans le parc, du front, qui abritent les producteurs primaires jusqu'au prédateur, avec toutes les espèces de requins que vous pouvez aussi imaginer et qui sont présentes dans nos eaux. Pour le petit clin d'œil, une nouvelle espèce a été trouvée par le Muséum d'histoire naturelle lors de sa campagne il y a 3 ans, qui est le *Thelepus corsicanus*, qui est un petit vers qui est très petit. Dans le milieu marin en Méditerranée, nous continuons à découvrir des espèces et c'est très important pour la biodiversité.

Aujourd'hui, on vous parle de planification. Dans un parc naturel marin, les débats publics sont notre pain quotidien. La concertation se fait tout le temps. Nous l'illustrons lors de nos conseils de gestion. Nous en avons à peu près quatre par an. Le conseil de gestion est comme un conseil d'administration qui est composé de 49 membres. Il y a des organisations et des représentants qui sont très variés. Vous avez des représentants de l'État, des associations de protection de l'environnement, des organisations d'usagers en mer, des collectivités territoriales, les maires, les communautés de communes, les représentants des organismes de gestion d'aires marines protégées qui se superposent et des organisations professionnelles. Vous pouvez imaginer que c'est très agité et très riche. C'est important pour la planification, parce qu'un parc naturel marin, c'est une aire marine protégée qui est très différente d'une réserve marine ou d'un parc national. Lorsqu'une réserve internationale est créée, il y a quand même un décret avec des règles très précises. Nous ne pouvons pas débarquer et pas pêcher dans cette zone.

Un parc naturel marin a en fait un territoire, une équipe de gestion et un conseil de gestion. C'est le territoire qui propose la planification, des réglementations supplémentaires et autres. Pour la carte d'après, ce qui est essentiel sur notre parc actuel en termes de planification – nous vous l'avons résumé dans cette carte – vous voyez que la réserve des îles du Cap, ce sont les trois petites îles au Nord. C'est une réserve naturelle de Corse. Ensuite, tous les cantonnements de pêche qui sont ici, dont celui-ci qui a été labellisé en zone de protection forte. Ce sont les premières zones de protection fortes labellisées. Il y en a deux. Ici, c'est un cantonnement de pêche où tout est interdit et ici, c'est un arrêté de protection de biotope qui protège un herbier très particulier, un herbier récif de posidonie qui pousse à la surface de l'eau et qui abrite des espèces particulières aussi.

Dans la planification, ce qui est important, c'est que nous avons parlé de l'activité maritime et en pointillés, vous avez les décrets qui sont sortis et dont celui qui est en œuvre dans le parc marin, un décret du préfet maritime qui interdit l'ancrage de 0 à 40 mètres à peu près, qui est la limite inférieure de croissance de l'herbier, pour les navires de plus de 24 mètres. C'est une avancée énorme pour la préservation de l'herbier de posidonie en Méditerranée et donc en Corse. Tous les bateaux de plus de 24 mètres ancre ici, sauf dans ces petits carrés-là qui sont des zones dérogatoires où on leur permet de s'approcher des côtes, même si à bord, ils ont tout pour s'approcher des côtes. Ils ont même des hélicoptères. Ils n'auraient même pas besoin de s'approcher. Il y a donc des zones où on leur permet de s'approcher pour qu'ils soient en contact avec les visiteurs qui sont sur les plages.

Ensuite, il y a aussi des réglementations que le parc a proposées, comme par exemple l'arrêté de protection de biotope pour les balbuzards pêcheurs. Vous savez que le balbuzard pêcheur est un animal qui se nourrit essentiellement de produits de la mer. Il a besoin de la ressource maritime et qu'elle soit en bonne santé pour pouvoir vivre. C'est l'oiseau que vous voyez là. Le parc l'a proposé. Les préfets ont

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

signé cet arrêté. Depuis trois ans maintenant, tous les nids de balbuzards pêcheurs sur le parc sont protégés. Cela veut dire que nous ne pouvons pas nous promener au bord du nid lorsque l'oiseau a pondu ses œufs et lorsque les petits se nourrissent. Cela veut dire aussi que nous ne pouvons pas passer en bateau sous le nid pour crier, observer et le déranger. C'est une autre réglementation que le parc a mise en place depuis deux ans.

À l'occasion de discussions lors de la commission halieutique avec les pêcheurs professionnels, ces derniers se sont plaints de la ressource en oursins, le *Paracentrotus lividus*, l'oursin comestible que tout le monde connaît et qui est en diminution dans le Cap Corse. Ils nous ont dit « Il faut que vous nous aidiez à résoudre ce problème ». Nous avons donc créé avec eux ce que l'on appelle des jachères pour les oursins, c'est-à-dire des zones où, pendant trois ans, de manière expérimentale, il est interdit de pêcher pour voir si la diminution des stocks d'oursins dépend essentiellement de la surpêche ou si le milieu naturel n'est pas propice à cette espèce.

Pour parler des zones de protection forte, c'est une nouveauté. Dans la réflexion actuelle, nous nous sommes aperçus qu'il y avait énormément d'aires marines protégées en Méditerranée et en France aussi, mais que, dans ces aires marines protégées, il n'y avait pas tellement de zones de protection forte, c'est-à-dire des zones qui permettaient de contrôler les impacts sur tout le milieu. Il y a 0,22 % de protection forte en Méditerranée française, ce qui est très peu. Le président Macron a dit qu'en 2027, nous devons arriver à 5 %, voire 10 % en 2030. C'est très fort, comme décision. Maintenant, toutes les aires marines protégées et toutes les personnes qui ont des décisions à prendre sur la planification essaient de voir où nous pourrions diminuer ou supprimer tous ces impacts très forts de manière rapide. Bien sûr, vous imaginez que nous n'allons pas proposer, même si les associations de protection de la nature le voudraient au sein du parc marin, une zone de protection forte ici, par exemple, ou ici, où l'activité de pêche professionnelle est très active, qui a besoin de plus d'études et de plus de réflexion pour proposer des zones comme ça, avec des contraintes très fortes.

Nous avons déjà des zones où nous pourrions éliminer des pressions assez rapidement et qui sont très importantes, comme par exemple cette zone qui est rose, qui est en fait la zone des anneaux coralligènes, que je vous montrerai en photo dans la dernière diapo, parce que j'ai bientôt fini. Ce sont ces anneaux qui ont des formations très particulières, qui ont été découverts et qui sont très riches. Ce sont des sites de biodiversité très importants. Ils sont à 120 mètres de profondeur. Nous les avons découverts parce qu'il y a quelques années, vous aviez sûrement vu deux bateaux de commerce qui s'étaient éperonnés, dont un bateau qui était à l'ancre au large du Cap Corse. Un autre bateau est rentré dans le premier et ils se sont fait télescoper. Nous nous sommes aperçus qu'en dessous, ils étaient ancrés à 80 mètres, mais qu'à 100 mètres, il y avait des anneaux de coralligènes. Vous imaginez que les ancres du premier bateau pouvaient endommager tous les anneaux. Maintenant que nous connaissons bien les anneaux, les espèces et la particularité logique de ces anneaux, nous voudrions proposer une réglementation spécifique pour arrêter tout ancrage de bateaux de commerce dans cette zone, ce qui pourrait enlever la principale pression et favoriser la labellisation de cette zone comme zone de protection forte.

Pour vous expliquer cette carte, en rouge, c'est le passage de tous les bateaux de commerce dans la zone. Vous voyez l'axe Italie-Sardaigne-Corse. C'est le sud de la Méditerranée. Le mont sous-marin à 1 200 mètres dont je vous parlais, qui est un peu plus loin et qui est un récif que nous avons étudié cette année, mériterait aussi une protection, car nous nous sommes aperçus qu'à 2 000 mètres, des baleines, et en particulier la baleine de Cuvier qui est la championne de l'apnée – elle peut rester des heures sous l'eau sans pouvoir respirer – se nourrit très près du mont et mange toutes les petites crevettes qui sont dans ce site. C'est important pour un parc et pour la Méditerranée de pouvoir préserver ces baleines. Peut-être que si nous arrivons à faire en sorte de dévier les bateaux de cette zone, nous pourrions peut-être proposer une protection forte à ce niveau-là. Voilà les deux projets que nous pourrions avoir et qui seraient imminents en matière de protection forte, mais il y aurait du travail sur toute la côte aussi. Nous attendons les résultats d'une étude que l'on mène sur l'évaluation des ressources halieutiques sur tout notre territoire.

Pour finir, parce que c'est important, je voulais vous montrer cette figure que vous voyez tous les soirs sur Antenne 2. C'est l'étude des températures de surface des eaux du parc marin. Ce sont les anomalies de température de surface. Plus c'est rouge, plus l'anomalie est importante. Elle est au-dessus de la moyenne qui est enregistrée. En 1982, c'était bleu, c'était dans la moyenne. Depuis les années 2015, nous sommes toujours dans le rouge et ça continue. C'est important pour la planification de comprendre aussi que nous sommes dans un système où le changement climatique est en route et il doit être pris en compte.

Pour finir, ce sont les anneaux de coralligènes que l'on voit à 120 mètres de profondeur. Ce sont des formations très particulières. On dirait des nids de poissons géants. Ce n'est pas le cas, bien sûr. Ils font

120 mètres de diamètre, avec un noyau rocheux, avec des gorgones blanches et beaucoup d'animaux que l'on ne voit même plus en Méditerranée. Je m'arrête là, sinon, nous pourrions continuer longtemps. Merci.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Si vous êtes d'accord, nous allons passer tout de suite à la présentation de Monsieur BOUDOURESQUE. Nous prendrons ensuite toutes les questions.

M. Charles-François BOUDOURESQUE, professeur émérite d'océanographie, président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola

Merci. Conformément à la règle du jeu qui m'a été indiquée et qui a été précisée pour le débat public, j'ai essayé de faire un exposé qui n'apporte pas de réponses, mais plutôt qui pose des questions, des questions dont la liste n'est pas limitative, des questions qui, parfois, sont impertinentes, éventuellement provocatrices et de façon à permettre le débat.

Le premier élément est une affirmation, un rappel. La mer ne commence pas sur la plage, mais elle commence à terre. Le système d'une plage banquette de posidonie. L'écosystème frontière fait partie de la mer. L'une des nouvelles lignes de front en Méditerranée. Nous parlons beaucoup de problèmes qui, parfois, sont en partie réglés. De façon impertinente, je dirais que la pollution des années 1960, ce n'est plus ce que c'était, mais on parle de la protection des posidonies. Ce n'est pas réglé, mais c'est en bonne voie. La nouvelle ligne de front, pour quelqu'un qui a beaucoup travaillé sur les herbiers de posidonie comme moi, ce sont justement ces banquettes de feuilles mortes qui sont un enjeu très fort pour le tourisme, pour l'identité méditerranéenne et pour la protection du trait de côte et des plages.

Concernant les aires marines protégées, je ne m'étais pas concerté avec la directrice du parc du Cap Corse et Agriate. Elle a déjà abordé cette question. Nous avons des surfaces absolument impressionnantes d'aires marines protégées, mais le niveau de protection est évidemment faible, pour ne pas dire de façon provocatrice, dérisoire ou indécent. Ça, c'est la carte des côtes de Méditerranée, région Occitanie, région sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. La Corse n'est pas oubliée. Ça a l'air absolument impressionnant. Un tiers des surfaces sont protégées. Est-ce que ça va bien ? La question est posée. Est-ce que toutes les aires marines protégées se valent ? Non. Il y a de vraies aires marines protégées. Nous avons le parc national de Port-Cros. Nous avons, ici en Corse, la réserve naturelle de Scandola et bien sûr, le parc marin des Bouches de Bonifacio. En Méditerranée, dans le monde, pas spécialement en France, nous avons ce que l'on appelle des « Paper Parks ». Ce sont des parcs de papier complètement fictifs. La Grèce, pour ne pas la nommer, mais également un certain nombre de pays comme la Tunisie, est spécialistes de ces parcs fictifs qui n'existent que sur le papier, dans le tiroir oublié d'un cabinet de ministre. Nous avons aussi les « Mist Parks ». Ce sont les parcs de brouillard. Les méchantes langues diront « Les parcs d'enfumage ». Ce sont des aires marines protégées qui existent, qui ont une réalité, une action effective des personnels, mais dont les moyens sont très limités. De mon point de vue, mais ce n'est pas forcément partagé par tous mes collègues, les zones Natura 2000, issues de la directive Habitats de l'Union européenne, qui font partie de ces « Mist Parks ».

La réserve naturelle de Scandola est théoriquement une zone à protection forte, une vraie réserve naturelle qui a une réelle existence, mais il y a un décret de création datant d'il y a 50 ans, ignorant complètement les réalités d'aujourd'hui, n'ayant absolument pas prévu le développement de la navigation de plaisance, au point que le directeur n'a pas les moyens d'un parc de niveau théoriquement inférieur. C'est une réserve. Un parc qui n'est pas une réserve, comme celui dont Madeleine CANCEMI vient de parler, c'est-à-dire par exemple, le contrôle de la navigation et le contrôle des ancres. Là, ce n'est pas possible et le décret est en cours de réécriture. C'est la lourdeur administrative. En tant qu'universitaire, je peux me permettre d'en parler.

Il y a la protection des espèces, cette notion de biodiversité de luxe, c'est-à-dire celle qui est sympathique pour le public, mais pas forcément menacée. Nous avons des espèces de dauphins qui ne sont absolument pas menacées, mais toutes ces espèces ont un statut de protection forte, sont étudiées, surétudiées et hyper étudiées. C'est très bien. La diversité ordinaire, celle qui fait fonctionner les écosystèmes, celle qui parfois est vraiment menacée, comme certaines algues, et je n'ai pas figuré les requins qui sont considérablement menacés en Méditerranée. Certains ont quasiment disparu, mais ils ne bénéficient pratiquement d'aucune protection. Cette diversité de luxe sympathique au public, mais pas forcément menacée, qui mobilise l'énergie, et la vraie biodiversité pour un écologue ou un scientifique, celle qui, évidemment, n'est pas forcément belle, peut être moche, comme le petit animal que Madeleine a présenté tout à l'heure. Effectivement, il ne fera pas battre les cœurs, mais il est peut-être très important dans le fonctionnement de l'écosystème.

La restauration est un sujet qui est souvent à l'ordre du jour qui, pour certains, est privilégié. J'aime bien rappeler « Pourquoi faire simple, efficace et bon marché quand on peut faire compliqué, inefficace et très

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

cher ? » Ici, vous avez un exemple caricatural. C'est en Italie. Je ne suis pas allé le chercher trop près, avec le sol qui est pavé avec ces cadres de béton, soi-disant pour réimplanter des posidonies, soi-disant des mesures compensatoires. Voilà de la restauration. Nous avons la même chose en France.

Le blingbling, ici, ce sont des récifs. Cela plaît souvent à un certain nombre de gestionnaires. Je suis universitaire. Je peux me permettre d'en parler. Cela plaît à des gestionnaires, souvent dans l'administration régionale, nationale ou locale. Ce sont soi-disant pour créer des nurseries de poissons, poissons qui, d'ailleurs, n'ont pas souvent un grand intérêt. Ici, nous sommes dans le parc de Porquerolles, zone cœur du parc national de Port-Cros. Avons-nous vraiment besoin de ces coûteux gadgets pour faire revenir le poisson au cœur de parc ? Nous n'en avons pas vraiment besoin.

Ici, c'est la réimplantation très coûteuse avec des crédits qui sont souvent refusés pour des opérations simples et bon marché. C'est pour la cymodocea, une plante à fleurs marines qui, d'ailleurs, n'est pas véritablement menacée, mais elle est protégée par la loi, qui est favorisée par le réchauffement climatique et dont les ennemis sont les herbivores, car elle est absolument délicieuse à manger pour un poisson. Cette cymodocea, pour une centaine de milliers d'euros, on a essayé d'en replanter quelques dizaines de mètres carrés et évidemment, tout a été mangé immédiatement par les poissons. Pour lutter contre les poissons, on a créé ces cages. Ici, les couvercles sont ouverts. Si l'on doit couvrir le fond de la mer de cages grillagées pour permettre à des cymodocea de pousser, mais si elles ne sont pas là, c'est qu'il y a trop de poissons et s'il y a trop de poissons herbivores, il faut peut-être en chercher les causes, lutter contre les causes et non pas contre les conséquences.

Dans la plupart des cas, nos interventions pour restaurer la nature font plus de dégâts que les pires impacts humains. Là, c'est très simple, c'est la plage de Stagnolu où nous avons également la même chose sur le Lido de la Marana et en de très nombreux endroits en Corse. C'est la restauration toute simple et toute bête de la dune avec des ganivelles en bois pour empêcher le piétinement et éventuellement les engins ou les 4x4 de circuler, et ce, pour des sommes dérisoires par rapport à certaines opérations de restauration blingbling.

Le problème, c'est souvent la surveillance. Une surveillance efficace est, par conséquent, une surveillance avec un certain nombre d'agents qui est nécessaire. Malheureusement, dans beaucoup d'aires marines protégées, ce sont les agents de terrain, ceux qui font la surveillance, qui sont le parent pauvre. C'est évidemment trop simple, comme objectif de restauration. En général, la nature fait les choses mieux que l'homme. En anglais, nous disons « Let nature be natural », « Laissons la nature être naturelle ». Le non-interventionnisme est souvent la meilleure forme de protection, sauf des raisons très fortes et l'absence d'actions de restauration blingbling qui, parfois, plaisent, y compris au grand public, y compris aux élus. On a l'impression de faire quelque chose alors que nous pouvons laisser la nature être naturelle. Que fait-on ? Que fait la police ? C'est provocateur. C'est ma dernière diapositive.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Avez-vous des questions, aussi bien à Madame CANCEMI qu'à Monsieur BOUDOURESQUE, sur les présentations qui viennent de vous être faites ?

M. Anthony HOTTIER, Commission particulière du débat public

Je connais un petit peu tout ce que vous avez dit. Ce qui ressort des entretiens que nous avons avec pas mal de personnes, c'est que tout cela est bien, notamment de faire des aires marines protégées, mais comme vous l'avez dit, parfois, c'est un peu dérisoire. Je vais vous citer un exemple. Je suis un usager de la mer. Je connais parfaitement les nids de balbuzards qui sont sur la côte ouest du Cap Corse. Je sais qu'il y a des arrêtés d'interdiction de s'approcher à plus de 200 mètres et quand je me promène en bateau, je vois très souvent des gens qui arrivent, qui prennent des photos, qui mettent les lampes et autres. Comment pouvons-nous faire appliquer une réglementation qui est déjà assez complète ? Elle doit exercer une bonne protection, mais avons-nous les moyens d'appliquer tout ça ? Je pense qu'aujourd'hui, vous manquez cruellement de moyens par rapport aux aires marines protégées. Je pense que c'est l'essentiel, aujourd'hui.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Madame CANCEMI, voulez-vous répondre ?

Mme Madeleine CANCEMI, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse

Oui, bien sûr. Un bon réseau d'aires marines protégées dans le milieu méditerranéen serait, à mon sens, très bénéfique pour la nature et pour l'homme. Quand on a une réserve naturelle qui marche bien, quand on a un parc naturel marin qui marche bien, cela amène d'abord de l'éducation. Je vous dis la vérité. J'étais directrice de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio pendant de longues années. Je suis arrivée dans le Cap Corse et quand je suis arrivée, j'ai été effarée par le manque de connaissance du

citoyen Cap Corsin sur des règles évidentes, des règles de base. On ne peut pas ramasser les *Patella ferruginea* parce qu'elles sont protégées, mais on les ramasse et on les mange. On ne peut pas prélever les oursins, mais en août, on fait des oursinades sur les plages du Cap Corse. Je pense que l'effet du parc, avec son conseil de gestion et tous les acteurs ont fait que, petit à petit, les gens comprennent pourquoi on ne peut pas ramasser des oursins toute l'année, pourquoi on ne doit pas récolter des patelles ferrugineuses qui sont de grands chapeaux chinois. Elles ont en fait disparu de la Méditerranée. Il y en a que dans les Bouches de Bonifacio, à Minorque, aux Baléares, à Scandola et bien sûr, un peu dans le Cap Corse. C'est pour cette raison qu'il faut expliquer aux gens. Ce n'est pas pour dire que l'on fait une règle pour préserver cette patelle. Elle a son rôle écologique dans l'écosystème. Il n'y en a plus.

Il faudrait que l'on se pose la question. Voulons-nous avoir un impact sur la biodiversité que nous détruisons nous-mêmes ? C'est nous qui la détruisons, mais il faut que l'on se mette des règles pour pouvoir la mettre en œuvre. Il y a effectivement beaucoup de règles qui existent. Il y en a certaines qui marchent mieux. Par exemple, je peux vous prendre l'arrêté pour les unités de plus de 24 mètres. Je peux vous dire que depuis que c'est mis en place, avec une sensibilisation qui n'est pas énorme, avec les agents du parc et les services de l'État, les bateaux de plus de 24 mètres ancre au large. Je ne sais pas si vous connaissez le film, mais allez sur YouTube et tapez « Ancrage sur la posidonie ». Vous verrez le film qu'a fait l'Office de l'environnement de la Corse. Vous serez effarés par la destruction d'une ancre sur cet herbier qui est le poumon de la Méditerranée. C'est en fait votre poumon. C'est l'herbier qui va nous permettre d'atténuer les changements climatiques, parce que c'est un puits de carbone.

Nous n'avons pas assez de moyens. Personne n'en a. J'aimerais bien, lorsque la SNB numéro 3 va être mise en place et que notre ministre délivrera 141 postes pour mettre en place cette stratégie, qu'il y en est quand même quelques-uns pour les aires marines protégées. Nous en avons besoin, surtout pour la surveillance et l'éducation. Nous sommes optimistes. Il y a des choses qui s'améliorent et donc nous continuons.

M. Charles-François BOUDOURESQUE, professeur émérite d'océanographie, président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola

Je voulais juste dire qu'en général, oui, les choses s'améliorent et évidemment, c'est tout à fait normal de regarder en avant et de mettre l'accent sur ce qui ne va pas. Pour quelqu'un qui a du vécu comme moi et qui peut regarder 50 ans en arrière, nous avons quand même bien avancé, évidemment, à la vitesse d'un escargot, mais si l'on additionne tous ces petits pas, en 50 ans, nous avons quand même pas mal progressé et c'est un message d'espoir.

Arnaud – Stagiaire IRA

Je m'intéresse beaucoup à l'écologie depuis toujours et en vous entendant, je trouve ça très bien. Il me semble que les espèces sont toutes interconnectées. Vous parliez des baleines et des requins qui sont des espèces qui ont un spectre très large dans la Méditerranée. Quel est l'impact, sur l'ensemble de l'écosystème, d'avoir des zones très réduites de protection d'espèces ? Aussi, j'ai entendu parler à un moment de transport maritime durable. Je n'en ai jamais entendu parler avant. Cela a été évoqué par quelqu'un. Cela m'a un peu interpellé.

Mme Madeleine CANCEMI, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse

Les requins, les raies et les chimères sont des Elasmobranchii. Vous avez raison, ce sont des animaux pélagiques qui sont dans la colonne d'eau. Ils ne sont pas fixés. Ils naviguent dans toute la Méditerranée. Ce qui est important, par exemple, c'est que dans notre parc, nous nous sommes aperçus que nous étions une zone très riche en Elasmobranchii. Vous avez entendu parler de l'ange de mer, ce requin qui a disparu des côtes françaises. Il avait été nommé ange de mer par rapport à la Baie des Anges, que vous connaissez tous sur la côte, ces immeubles très luxueux qui sont en face. Il y avait énormément d'anges de mer, et cette espèce a disparu, pratiquement de toute la Méditerranée. En Corse, on en trouve énormément.

Quel est l'impact d'un parc par rapport à ces espèces ? Elle est importante pour les prises accidentelles. Dans la pêche professionnelle, quand on pêche pour capturer une espèce, dans le filet, il peut y avoir des requins, des Elasmobranchii. Ce sont des éléments importants de la chaîne alimentaire. Ils sont au top de la chaîne. Si vous les supprimez, il y a des dérèglements en dessous. Notre rôle est d'expliquer cela aux pêcheurs professionnels ou de les aider à utiliser des techniques pour réduire les prises accidentelles. Je vais vous en citer deux. Nous avons fait travailler un pêcheur professionnel avec nous qui nous a proposé un appât – malheureusement, en plastique pour l'instant. C'est un calamar en plastique. À l'intérieur, il a mis une vraie sardine. Et cela empêche les oiseaux et les tortues de manger cet appât et donc de se prendre dans l'hameçon. Cela peut déjà réduire les prises accidentelles de ces espèces.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Il y a aussi des lumières sur les filets que nous avons déjà mis en expérimentation avec des pêcheurs du parc pour éloigner les tortues. Il y a aussi un atome très particulier qui agit sur le système nerveux des requins que l'on pourrait utiliser dans des hameçons pour les palangres de fond qui ferait en sorte que les requins ne se prennent plus dans les palangres de fond.

Nous n'avons pas une action sur l'espèce qui va faire des kilomètres et des kilomètres, mais nous avons une action lorsqu'elle arrive sur notre site pour essayer de la préserver, en travaillant avec les pêcheurs professionnels. D'ailleurs, même les pêcheurs de loisirs qui prennent des petites raies, comme ils ne savent pas quoi en faire parce qu'ils ne les mangent pas bien, ils les jettent. Il faut donc apprendre à les démailler et à les faire repartir. Ce sont des animaux qui sont assez résistants et qui peuvent repartir sans aucun problème. Voilà l'une de nos actions.

M. Charles-François BOUDOURESQUE, professeur émérite d'océanographie, président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola

Je vais essayer de répondre plus précisément à votre question. Je vais répondre en deux points. Tout d'abord, ce que l'on appelle l'approche écosystémique. Dans une partie du monde, mais tout particulièrement en France, on a tendance à approcher les questions espèce par espèce, comme le mérou, le corb, le dauphin ou le balbuzard. Souvent, cela peut être contradictoire. Il est évident que certains – et je l'ai expérimenté personnellement dans de grandes administrations françaises – ont du mal à comprendre que l'aigle mange les marmottes. À un moment donné, les aigles vont manger trop de marmottes. Il va donc y avoir moins de marmottes et plus d'aigles, mais comme il y a moins de marmottes, les aigles vont décliner. À un moment donné, il va donc y avoir moins d'aigles. Certains ont du mal à comprendre que les espèces se mangent les unes les autres. C'est au niveau d'un écosystème avec des milliers d'espèces, des relations entre elles, des relations de mutualisme, des relations de commensalisme, des relations de prédation, c'est évidemment au niveau de l'écosystème que les problèmes doivent être réglés, mais pas seulement – même si c'est utile – au niveau d'espèces par espèces. C'est souvent difficile à prendre en compte, même si une directive européenne que l'on appelle la DCSMM, la directive-cadre stratégie sur le milieu marin, insiste fortement sur le passage de l'approche espèce par espèce à l'approche globale au niveau de l'écosystème.

Deuxième élément de réponse, c'est protéger un confetti de milieux marins. « En quoi cela règle le problème de l'environnement à un niveau plus général ? » C'était votre question. Première réponse, c'est de ne pas protéger seulement des confettis, mais comme cela a été annoncé, avoir des zones de protection forte sur une surface significative de l'océan mondial et, en particulier, de la Méditerranée. Les spécialistes proposent des chiffres de protection forte qui varient selon les régions, probablement. Pour certains, c'est 30 %, pour d'autres, c'est 20 % ou cela pourrait même être en dessous de 20 %. Ce sont évidemment des surfaces significatives. La protection d'une zone va permettre d'ensemencer en quelque sorte par exportation – exportation des adultes, exportation des larves, exportation des œufs – des zones beaucoup plus importantes. Selon les spécialistes, le pourcentage de protection forte qui est nécessaire pour protéger l'ensemble par contagion, est-ce 15, 20 ou 30 % ? De toute façon, l'idée est que la protection d'une partie des espaces peut finalement protéger l'ensemble.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Voulez-vous bien répondre sur le transport durable ?

Mme Marion BRICHET, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Merci pour votre question. Vous savez que j'ai été un peu loin en disant qu'aujourd'hui, nous sommes dans un transport durable. Par contre, on vise un transport maritime plus durable. Dans le cadre du document stratégique de façade, différentes actions sont aujourd'hui mises en œuvre à une échelle plus méditerranéenne. Nous sommes donc en train de créer une zone sans soufre en Méditerranée. Pour réduire les émissions de soufre dans l'atmosphère, il y a aussi la création d'une zone maritime de protection vulnérable avec des mesures de préconisations pour le trafic maritime, pour qu'ils réduisent leur vitesse et pour éviter les collisions avec les mammifères marins. On peut aussi noter des mesures par rapport à la décarbonation des transports maritimes.

De plus en plus de nouveaux bateaux de transports maritimes sont basés au GNL et émettent beaucoup moins cette émission atmosphérique. D'une manière beaucoup plus locale, notamment sur le continent, ce n'est pas encore le cas en Corse, mais il y a l'électrification à quai. Dans les régions, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on met beaucoup d'argent sur la table pour électrifier les quais, pour que les navires, une fois à quai, se branchent plutôt que d'utiliser leur moteur pour évidemment réduire considérablement les émissions atmosphériques dans les villes, ce qui procure des problèmes de santé chez les personnes qui habitent à proximité des quais.

Nous pouvons aussi parler d'un autre exemple d'une mesure qui a été mise en place très récemment, qui est la signature d'une charte croisière durable entre le secrétaire d'État, Hervé BERVILLE, et les principaux amateurs de croisières en Méditerranée. L'objectif de cette charte a été d'engager les amateurs pour réduire leurs émissions, pour limiter leur rejet liquide et solide dans la Méditerranée, pour éviter de mouiller sur les herbiers de posidonie, même si, évidemment, ils n'en ont pas le droit, pour réduire leur vitesse, pour éviter des collisions avec les cétacés et pour sensibiliser leurs passagers aux enjeux méditerranéens.

Cette charte, ce n'est pas une charte de papier. Nous avons été audités les navires pour voir quels étaient réellement les engagements qu'ils mettaient en place au sein de la compagnie. Tous les navires ne sont pas à 100 % d'engagements qu'ils portent et sur lesquels ils peuvent signer, mais quoi qu'il en soit, nous sommes vraiment dans une approche de charte, mais également de contrôle sur les navires ensuite pour vérifier que les compagnies respectent leurs engagements de cette charte. L'objectif est que toutes les compagnies de croisières signent cette charte.

Aujourd'hui, nous sommes à peu près aux trois quarts des compagnies. 12 audits ont été faits en 2023, principalement sur Marseille, sur Nice et sur Toulon. L'année prochaine, nous allons faire perdurer ces audits. Nous en ferons plus et nous irons aussi à Ajaccio où il me semble que beaucoup de croisières viennent en escale.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur, voulez-vous intervenir ? Oui, l'aviation. À gauche et à droite.

Un intervenant, Direction mer littoral de Corse [01 :19 :25]

Je voulais juste apporter des informations complémentaires à ce qui a été dit. Concernant les aires marines protégées, il a été évoqué la réserve naturelle du Scandola, située sur la façade ouest de la côte. Cette réserve est régie par un décret ministériel de 1975. À l'époque, les services de l'État et les gens sur place ont bâti et proposé cette réserve, avec la pression qu'il y avait sur le littoral. Les plaisances n'étaient pas aussi développées en Corse et en Méditerranée. Aujourd'hui, ce décret est dépassé et n'est plus adapté. Il y avait notamment les dispositions réglementaires qui prévoyaient de la navigation libre.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus envisager une navigation libre au sein de la réserve au vu des difficultés. Cela va nécessiter des procédures administratives, mais au sens noble du terme, quitte à avoir des garanties juridiques robustes pour que les choses se passent de la bonne façon et que l'ensemble des paramètres soit pris en compte. Modifier un décret de réserve naturelle revient en quelque sorte à recréer la réserve naturelle, d'où le processus assez long de 2 ans pour arriver au bout d'un nouveau décret qui devrait permettre de tenir compte de l'ensemble des nouveaux impacts qui s'imposent à nous sur ce territoire.

Les travaux sont en cours. Nous allons les faire aboutir prochainement grâce à ce nouveau décret. Il a été évoqué les aires marines protégées qui sont un outil de protection fort, parcs marins, réserves ou autres. Il y a également un autre dispositif qui est la réglementation sur les espèces protégées. L'exemple a été évoqué de l'aigle et de la marmotte. En Méditerranée, nous avons la chance d'avoir un herbier de posidonie qui est une espèce protégée. Qui dit protégé, dit que la destruction est interdite, sauf conditions particulières dérogatoires, mais la règle étant la protection générale. Des spécialistes autour de moi pourront développer la chose, mais préserver cet herbier vise à protéger l'herbier sur une surface considérable jusqu'à 40 mètres de profondeur. Le protéger, c'est protéger tout ce qui accompagne cet herbier, soit l'ensemble des organismes vivants, animal et végétal. Le protéger permet de protéger un ensemble d'autres espèces. Les services de l'État, en lien avec les scientifiques, essaient de les protéger. Portons cela au quotidien.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Nous voudrions savoir s'il y a d'autres questions. Nous arrivons à la fin de notre réunion.

Eloïse – Stagiaire IRA

Merci pour ces interventions. Au niveau international, est-ce que des choses bougent ? Quelles sont les limites de ces actions de protection ?

Mme Madeleine CANCEMI, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse

Il y a des conventions internationales qui sont là pour donner le chemin à tous les pays qui retranscrivent un peu toutes ces choses. La SNB 3 provient de la COP de Montréal, par exemple, avec cette décision internationale pour améliorer la restauration des écosystèmes, donner des budgets supplémentaires pour la connaissance. C'est important, la connaissance. On s'aperçoit que lorsque l'on met la tête en

Méditerranée dans des fonds importants, on découvre plein de choses, mais on ne connaît pas assez la mer. C'est quand même très important. C'est ce que nous faisons dans les espaces protégés aussi, mais pas seulement. Il est vrai que lorsque l'on doit retranscrire toutes ces belles idées, quand nous sommes dans les pays, c'est plus compliqué.

Ce qui est encore pire, c'est qu'au niveau de la Méditerranée, tous les pays ne sont pas d'accord sur les mêmes règles. Lorsque l'on parle des requins ou même des herbiers de posidonie, le fait qu'il soit protégé en tant qu'espèce, mais en tant qu'habitats par la directive européenne sur tous les pays européens, quand on va en Turquie, au Maghreb, ce n'est pas la même chose et on ne la protège pas de la même façon. Il faut vraiment continuer à travailler. Des réseaux existent pour que les pays discutent entre eux sur comment on préserve l'herbier. De plus en plus, dans tous les pays méditerranéens, on peut maintenant adopter des mouillages écologiques. On voit de plus en plus que, dans tous les pays, on évite d'ancrer dans les herbiers, mais c'est encore énormément de travail, pour ne parler que des herbiers. Sur les autres espèces, il y a aussi des choses à dire.

M. Charles-François BOUDOURESQUE, professeur émérite d'océanographie, président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola

Au niveau international, les choses avancent encore plus lentement. Sur ces conventions internationales, il y a par exemple la Convention sur le droit de la mer de Montego Bay. Entre le moment où elle est adoptée par les pays, il y a les caméras de télévision, le champagne coule à flots, il y a des petits fours et autres. La presse en parle. Au moment où elle entre en vigueur – parce qu'ensuite, il faut que les parlements des différents pays l'adoptent – il a fallu 12 ans. Cette convention est importante parce que pour la première fois, elle parlait de la haute mer, mais en termes relativement flous compte tenu des projets d'exploitation, par exemple des nodules polymétalliques dans les fonds de plusieurs milliers de mètres. Cela ne concerne pas la Méditerranée. Une nouvelle convention vient d'être adoptée cette année 2023 concernant justement la haute mer. Cette convention prévoit quelque chose en particulier, quelque chose de très intéressant, qui est la possibilité de créer des aires marines protégées en haute mer. Je crois qu'elle a été approuvée par 191 pays, mais quand entrera-t-elle en vigueur ? Je ne sais plus si la moitié de ces 191 pays, dont les parlements l'auront ratifiée. Les gens sont toujours d'accord pour faire de beaux voyages parce que les négociations se passent aux Bahamas, au Kenya, en Afrique du Sud, à Dubaï. Les pays adoptent ces conventions, mais ensuite, en droit international, c'est très souvent oublié.

Combien d'années faudra-t-il que cède cette nouvelle convention sur le droit de la haute mer, qui vient d'être adoptée sous l'égide des Nations Unies par 191 pays, pour qu'elle entre en vigueur et qu'il puisse y avoir des aires marines protégées en haute mer, et que l'exploitation pour laquelle un certain nombre de pays – le Canada, pour ne citer qu'eux – sont sur les rangs pour lancer à grande échelle, l'exploitation dévastatrice des nodules polymétalliques dans l'océan, ressources non renouvelables, faudra-t-il 12 ans, comme pour Montego Bay ?

Mme Marion BRICHET, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Je voulais compléter par des exemples très concrets de collaboration et de coopération internationale. Par exemple, l'Office français pour la biodiversité a réussi à engager un réseau d'acteurs, aussi bien des politiques publiques que des acteurs des collectivités ou des États, mais aussi des scientifiques, autour de la préservation de l'herbier. C'est un réseau qui s'appelle Mediterranean Posidonia Network. L'idée est d'échanger sur les bonnes pratiques pour protéger l'herbier, aussi bien avec l'Espagne, la France, l'Italie et d'autres pays de Méditerranée. On peut se vanter des arrêtés préfectoraux du préfet maritime pour la préservation de l'herbier par rapport au fait que les navires de plus de 24 mètres n'ont plus droit de mouiller entre la ligne rouge que vous avez vue sur les cartes et le littoral. C'est un exemple dont on est fier et que l'on présente aux différents pays. D'autres pays, comme l'Espagne, peut aussi être fier du fait que sur certains endroits, le mouillage est interdit aussi pour la petite plaisance, pas que pour la grande. Ce sont autant de bonnes pratiques des uns des autres que nous essayons de valoriser et de mettre en lumière par rapport à ces relations internationales.

Autre chose par rapport à la convention de Barcelone. C'est la Convention régionale de Méditerranée. Il y a donc des secrétariats techniques qui mettent en œuvre différents protocoles de cette convention, notamment un qui est basé à Marseille, qui s'appelle le Plan bleu Méditerranée, et qui essaie aussi de valoriser les bonnes pratiques de certains pays pour la préservation de la biodiversité. Ce n'est pas toujours les pays du Nord qui peuvent donner de bons exemples aux pays du Sud. Cela peut aussi être l'inverse. Ce type de collaboration, de coopération et d'échange existe aussi au niveau international méditerranéen. Je vais laisser la parole à mon collègue, Benoit RODRIGUES, qui pourra compléter mes propos.

M. Bruno RODRIGUES, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Ce qui vous a été présenté là et l'objet du document sont en fait la transposition même de deux directives européennes, celle qui a été citée plusieurs fois, la directive-cadre stratégique pour le milieu marin et la directive sur la planification des espaces maritimes. Nous sommes vraiment dans un exercice international et le but est effectivement, comme la mer connaît peu de frontières ou pas, que l'on agisse collectivement dans la même voie. Pour d'autres exemples qui ont été cités ce soir, comme la zone de Méditerranée sans soufre, avec des navires pour viser la dualité du transport maritime et utiliser des carburants moins soufrés que ceux qui sont utilisés aujourd'hui, c'est aussi une décision que la France a fait en sorte d'adopter collectivement en Méditerranée. On ne pouvait pas prendre la décision seule en France de dire que, dans nos eaux, on ne navigue plus avec tel type de carburant. Cela aurait été un danger économique de dire qu'il n'y avait qu'en France que l'on ne peut pas utiliser ces carburants.

Cela a donc été une décision collective portée au départ par certains pays du sud comme du nord de la Méditerranée dans l'enceinte de la Convention de Barcelone qui réunit tous les États méditerranéens. La France a donc porté cet objectif de zone sans soufre et sans oxyde d'azote. Le premier a été adopté, le second ne l'a pas encore été et on continuera de faire en sorte que l'administration française, en se déplaçant dans ces coques qui sont coûteuses en énergie et aussi en carbone, mais qui finalement, parfois, arrivent à des décisions et des solutions, nous continuerons à apporter cette zone sans oxyde d'azote.

Ce que nous faisons avec le DSF est de se dire qu'en Méditerranée, on a adopté des objectifs et effectivement, ils entrent en vigueur très tardivement. Pour la zone sans soufre, c'est au 1^{er} janvier 2025, mais en France, dans la charte croisière, on demande aux gens de s'engager volontairement, de naviguer, en Méditerranée française, avec ce carburant. C'est parfois le national qui pousse l'international à aller plus loin et parfois l'international, comme ici, ces directives qui nous ont poussés à planifier nos usages maritimes pour l'atteinte d'une zone plus écologique.

Un intervenant, stagiaire IRA [01 :32 :16]

Bonsoir. Nous vous remercions pour ces déclarations. Y a-t-il une réflexion autour de l'attribution de la personnalité juridique à la mer, comme cela a pu être fait au Canada pour des rivières, ce qui permettrait à la nature de se défendre et de se faire justice ?

M. Bruno RODRIGUES, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Au niveau de l'état, certains chercheurs se posent cette question d'attribuer la personnalité juridique à des écosystèmes, à des mers, à des fleuves et à des rivières. Ce n'est pas quelque chose que l'on connaît vraiment beaucoup et qui est très en vogue en Europe, mais ça vient en France. En Espagne, il y a une mer qui s'appelle la Mar Menor qui a été extrêmement polluée et qui vient de se voir reconnaître la personnalité juridique par les collectivités qui entourent cette mer intérieure de la mer Méditerranée. En mer Méditerranée, il y a des chercheurs français qui sont notamment à Marseille, à l'Institut de Recherche pour le développement, qui vient de créer un projet qu'ils ont appelé Mermaid pour se demander s'il était faisable d'imaginer la reconnaissance de la mer Méditerranée comme personne juridique qui peut se défendre et qui peut arguer qu'elle a des droits qui doivent être reconnus.

On parle d'études de faisabilité simplement aujourd'hui parce que pour reconnaître la personnalité juridique, il faut que les états soient d'accord et qu'ils y trouvent un intérêt. L'État serait aujourd'hui légitime à avoir plus peur de cette reconnaissance que d'y trouver un intérêt économique ou environnemental. C'est encore assez obscur, mais les travaux avancent.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons prendre une dernière question.

Ariane, stagiaire IRA

Nous avons entendu parler d'éolien en mer. Quel est l'impact en termes de biodiversité ? Est-il possible d'avoir de l'éolien en mer dans des zones protégées ? Une cohabitation comme celle-ci est-elle possible avec l'environnement ?

M. François VIREVIALLE, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

À chaque fois que l'on se pose la question de l'implantation de l'éolien en mer dans une zone protégée, il faut savoir quelle est la protection. Si nous sommes sur une protection d'habitats, nous n'allons certainement pas mettre des ancrages d'éoliennes et creuser des forages pour de l'éolien posé. Il faut évaluer le type de protection sur lequel on est, car toute zone de protection a son niveau de réglementation qui s'adapte en fonction.

Aujourd'hui, on commence à comprendre les usages de l'éolien posé. On commence à percevoir les impacts de l'éolien en mer. Même si nous ne les connaissons pas tous, nous avons encore besoin de continuer à avancer dans notre connaissance là-dessus pour vraiment pouvoir cerner leur totalité. Nous commençons à avoir de la connaissance sur le sujet. On sait qu'il y a des compartiments qui sont impactés, comme les oiseaux ou les mammifères, mais comme les oiseaux sont impactés par de nombreux compartiments aujourd'hui. Nous savons qu'effectivement, mettre un câble sous-marin détruit une partie des habitats et on ne peut pas encore évaluer la méthode de compensation idéale. Nous essayons, dans tout le processus d'identification des zones propices par l'éolien, d'appliquer au maximum les mesures « Éviter, réduire, compenser » pour réduire l'impact au maximum en amont de tous les projets sur la biodiversité, à partir des connaissances que nous avons actuellement et que nous avons continué à avancer au fur et à mesure. Nous continuons à avancer sur ces connaissances dans les mesures d'évitement pour réduire l'impact qu'auront ces futurs parcs sur la biodiversité.

M. Charles-François BOUDOURESQUE, professeur émérite d'océanographie, président du Conseil scientifique de la réserve de Scandola

Il y a un certain nombre d'impacts. Certains impacts sont faussement considérés comme positifs par certains. Je m'explique. En mer du Nord, par exemple, nous avons montré qu'un parc éolien « favorisait » la biodiversité dans un sens de la biodiversité qui date des années 1950. Pour eux, du moment que la biomasse augmente, c'est bon pour la biodiversité. Du moment que le nombre d'espèces augmente, c'est bon pour la biodiversité. Non, parce que la biodiversité n'est pas un jardin zoologique ni un jardin botanique et ce n'est pas de l'agriculture. En agriculture, la biomasse augmente. Le blé, la pomme de terre et le maïs sont bons pour l'agriculture. En milieu naturel, le bon niveau d'un écosystème, c'est ce qu'il est en l'absence d'impact humain, avec une biomasse faible ou forte selon le cas, avec un nombre d'espèces naturellement faible ou naturellement fort. Un impact négatif, c'est aussi bien augmenter le nombre des espèces que diminuer le nombre des espèces. C'est aussi bien d'augmenter la biomasse que de la diminuer.

Oui, il y a des impacts qui sont naïvement considérés comme positifs. C'est un substrat. Je m'explique. Des substrats artificiels sont créés. Ce sont des sortes de récifs artificiels. Il y a des moules en mer du Nord en grande quantité qui vont se fixer. Les moules, c'est une très bonne nourriture pour une espèce de poisson dont vont se nourrir des oiseaux marins. C'est un écosystème différent. C'est un impact sur l'écosystème, même si, par hypothèse – mais ce n'est pas toujours le cas – le nombre d'espèces augmente et la biomasse augmente.

Mme Dominique DE LAUZIERES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Y avait-il d'autres questions ? Non ? Nous allons donc vous remercier pour toutes vos interventions.